



**ENVIRONNEMENT DES 35m**  
 --- Tracé limite

**LEGENDE DES RESEAUX**

- Réseau eau pluviales toiture - EPF
- Réseau eau pluviales voirie - EPV
- Réseau eau usées - EU
- Réseau et fourneaux WiEcoms - TEL
- Réseau défense incendie et sprinkler - AB
- Réseau alimentation eau potable - AEP
- Réseau gaz - GAZ
- Réseau électrique haute tension - HT
- Réseau électrique basse tension - BT
- Réseau courant faible - CF

**LEGENDE DES COMPOSANTS DES RESEAUX**

- ⊙ enrochement bitisé jet
- ⊙ poutre incendie
- ⊙ séparateur à hydrocarbures
- ⊙ pompe de relevage
- ⊙ disconnecteur
- ⊙ différents types de regards
- ⊙ regard de comptage
- ⊙ poste de dérivation gaz
- ⊙ fourneau WiEcom
- ⊙ vanne barrage motorisée cassette, détection fuite et incendie

**Autres symboles :**

- ⊙ Aire de mise en station des moyens aériens (SOA) Dimensions 7m x 10m Perle maximum 10% (Stationnement interdi) Force de portance (SOA) - 120kN/m² (Veslé)
- ⊙ Aire de stationnement des engins (SOE) Dimensions 4m x 8m Perle comprise entre 2% et 7% (Stationnement interdi) Force de portance (SOE) - 120kN/m² (Veslé)

**Propriété intellectuelle.**  
 L'architecte n'est pas responsable de la propriété intellectuelle des plans ou de la conception de l'ouvrage. Il est responsable de la conception et de la réalisation de l'ouvrage. Il est responsable de la conception et de la réalisation de l'ouvrage. Il est responsable de la conception et de la réalisation de l'ouvrage.

**Responsabilité de l'architecte.**  
 La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a choisie de lui confier.

**Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.**  
 Les documents plans et pièces annexes déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont pas de leur propre initiative et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en sera faite par le maître d'ouvrage.

**Dossier d'appel d'offres et marchés de travaux.**  
 Les documents plans et pièces annexes déposés dans le cadre de dossier d'appel d'offres ou marchés de travaux ne sont pas de leur propre initiative et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent engager la responsabilité de l'architecte pour les erreurs de conception et de réalisation de l'ouvrage. Il est responsable de la conception et de la réalisation de l'ouvrage. Il est responsable de la conception et de la réalisation de l'ouvrage. Il est responsable de la conception et de la réalisation de l'ouvrage.

**ESLETTES 2**  
**Construction Plateforme Logistique**  
**ARGAN**  
 ZAC POLEN 2 76710 ESLETTES



Demandeur : <b>ARGAN</b> ARGAN SA 21, RUE BEFFROY 92200 NEUILLY SUR SEINE T: 01 47 49 00 00		Approuvé par : Approbateur A26 165 bis, RUE DE VAUGRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80	
Paysagiste : <b>B27</b> 827 165, rue de Vougrard 75015 PARIS Tel. +33 (0)9 70 07 70 90		BET Thermique : <b>B27</b> 827 165, rue de Vougrard 75015 PARIS Tel. +33 (0)9 70 07 70 90	

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
 PLAN D'ENSEMBLE, RAYON 35m

ECHELLE : 1 : 500 DATE : 27/03/2024 FORMAT : A0 ICPE 02  
 1905 - DPC - A26 - ARC - ENT - PLN - TN -